

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

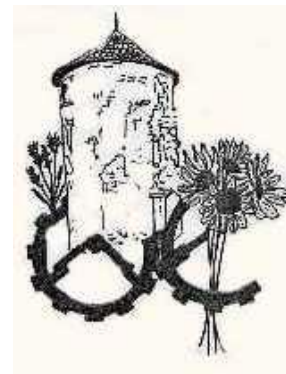
ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 25 Janvier 2023 - 20h15 Procès-verbal

Date de convocation du conseil municipal : 20 Janvier 2023

Lieu de la réunion : Salle du conseil – Mairie de Le Mottier

Membres du Conseil	Membres Présents	Membres absents ou Excusés	A donné pouvoir à
RIVARD Isabelle	x		
REYNAUD Françoise	x		
MOYROUD Nicolas	x		
GINET Véronique	x		
PRUDHOMME Julien	x		
BARBIER Sébastien	x		
DARBIGNAC Jean-Philippe	x		
ROUVIERE Yannick	x		
DURAND Anthony		x	RIVARD Isabelle
ALBERT Céline		x	REYNAUD Françoise
CHANVILLARD Karine	x		
ALBERT Etienne		x	
DAAS-DINCULESCU Marie-Laure		x	BARBIER Sébastien
BOURY Anne-Lise		x	GINET Véronique

Secrétaire de séance : GINET Véronique

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 15.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal des 7 et 13 décembre 2022
- Point trésorerie
- Débat d'orientation budgétaire pour 2023
Premiers échanges préparatoires au B.P. 2023
- Délibérations :
 - Suite au passage à la M57, pour autoriser Mme La Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des dépenses de personnel,
 - Pour autoriser Mme Le Maire à déposer un dossier de demande DETR et solliciter l'aide de l'Etat pour le projet d'extension du groupe scolaire avec détail des modalités de financement,
 - Pour autoriser Mme Le Maire à signer le bail commercial du futur commerce : « Les fourneaux de Cécile », pour la prise en charge de la moitié des frais de ce bail, pour fixer le montant du loyer et du dépôt de garantie,
 - Pour accorder une subvention à la Compagnie Scarabande pour la pièce de théâtre « 1622-2022 : Bon Anniversaire, Mr Molière ! » qui sera jouée le 12 mars 2023.
- Projet extension école : point d'avancement
- Plan communal de sauvegarde (PCS) et Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) :
 - Présentation de l'accompagnement proposé par GROUPAMA PREDICT
 - Organigramme de gestion de crise à compléter et à valider
- Point travaux : les projets pour 2023
- Téléphonie, internet passage à la fibre : étude en cours
- Travail des commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal des 7 et 13 décembre 2023

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 décembre et 13 décembre 2022 est approuvé par les membres du conseil municipal.

→ *Accord unanime du conseil municipal*

Point trésorerie

Disponible au 25 Janvier 2023 : 415 005,78 €

Débat d'orientation budgétaire pour 2023

Les comptes comptables 2022 ne sont pas encore validés par la Trésorerie.

Le solde du Budget Fonctionnement 2022 s'élèvera aux environs de 167 000€.

Le solde du Budget Investissement 2022 a un solde net de 69 000 € environ auquel il faut rajouter le report du Budget Investissement 2021 de 192 000 €, dès que le Comptable du Trésor aura délivré sa validation.

Des premiers échanges préparatoires au B.P. 2023 ont été abordés comme :

- Création d'une salle d'activités au groupe scolaire.
- Acquisition du Terrain limitrophe au groupe scolaire.
- Eclairage public Chemin de Rossatière.
- Renforcement et Enfouissement de l'éclairage public Chemin de Fillonnière et sur une portion du Chemin des Croix.

- Réfection du Chemin du Regardin.
- Acquisition de bacs à sel.
- Sonorisation de la salle des fêtes.

Délégations

- **Suite au passage à la M57, pour autoriser Mme Le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des dépenses de personnel**

Suite au passage de la comptabilité M14 à M57, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 depuis le 1^{er} Janvier 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'Autoriser Mme Le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023 et pour toute la période du mandat électoral, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- et d'Habiller Mme Le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

- **Pour autoriser Mme Le Maire à déposer un dossier de demande DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) et solliciter l'aide de l'Etat pour le projet d'extension du groupe scolaire avec détail des modalités de financement**

Le Plan de Financement prévisionnel du projet d'extension du bâtiment existant du Groupe Scolaire est exposé aux membres du conseil municipal.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant	Taux
Frais étude faisabilité	6 000,00	Apport	55 505,00	
Construction	350 000,00	Conseil Départemental 38	183 303,00	45%
Honoraires Architecte	35 500,00	DETR (max 20% du HT)	80 000,00	20%
Honoraires BE INGEPLAN	2 500,00	CAF (montant sollicité)	50 000,00	12%
Honoraires BE TEB	4 000,00	MSA (dossier en cours)	5 000,00	1%
Alpes Contrôles CSPS	3 890,00	Prêts bancaires (en cours)	115 000,00	
Alpes Contrôles CTC	5 450,00			
Total HT	407 340,00			
TVA	81 468,00			
Total TTC	488 808,00	Total TTC	488 808,00	

Montant aide acquis

Montant sous réserve : dossier en cours

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'Autoriser Mme Le Maire à déposer auprès de la Préfecture un dossier de demande de DETR à hauteur de 20% du HT.
- et de Solliciter l'aide de l'Etat pour le projet d'extension du groupe scolaire en fonction du détail des modalités de financement.

- **Pour autoriser Mme Le Maire à signer le bail commercial du futur commerce : « Les fourneaux de Cécile », pour la prise en charge de la moitié des frais de ce bail, pour fixer le montant du loyer et du dépôt de garantie.**

La société « Les Fourneaux de Cécile » a émis le souhait de louer le local situé 15, Route de l'Alambic.
Mme Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant du loyer mensuel à 500€, le montant du dépôt de garantie à 500€ également et de prendre en charge pour moitié les frais de rédaction du bail commercial chez le Notaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer le bail commercial avec « Les Fourneaux de Cécile » pour un loyer mensuel de 500€, un dépôt de garantie de 500€ et de prendre en charge pour moitié les frais de rédaction du bail commercial chez le Notaire.

➤ **Pour accorder une subvention à la Compagnie Scarabande pour la pièce de théâtre «1622-2022 : Bon Anniversaire, Mr Molière !» qui sera jouée le Dimanche 12 mars 2023**

Mme Le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 300€ à la Compagnie Scarabande pour la présentation de leur pièce de théâtre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal accorde de verser une subvention de 300€ à la Compagnie Scarabande.

L'entrée sera gratuite. Une participation au chapeau se fera auprès de l'assistance.

➤ **Pour valider le devis de l'entreprise GACHET concernant la réfection du Chemin du Regardin et Pour autoriser Mme Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la Conférence Territoriale pour la réfection de ce Chemin**

Le devis de l'entreprise GACHET d'un montant de 17 916,10 € HT (21 499,32 € TTC) pour la réfection du Chemin du Regardin est présenté aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De Valider le devis de l'entreprise GACHET concernant la réfection du Chemin du Regardin à hauteur de 17 916,10 €HT,
- Et d'Autoriser Mme Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la Conférence Territoriale pour la réfection de ce chemin.

Projet extension école : point d'avancement
--

Suite à la réunion du mercredi 11 janvier dernier, en présence de l'architecte Mr PEPILLO et du Responsable de B.E.T. Fluides :

- le Permis de Construire a été accepté le 06/12/2022,
- l'affichage du panneau du PC sur terrain a été effectué le 14/12/2022,
- Quelques points sur la structure et les équipements de la salle d'activités ont été abordés notamment sur le revêtement du sol, le mode de chauffage par soufflerie, les sanitaires...
- Le Dossier de Consultation des Entreprises sera lancé début avril,
- La durée des travaux est prévue sur une durée de 7 à 8 mois.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
--

➤ **Présentation de l'accompagnement proposé par GROUPAMA PREDICT**

Le Plan Communal de Sauvegarde est mis en place pour gérer une éventuelle crise.

Sur la commune, le risque naturel envisageable serait l'inondation : risques de ruissellement des eaux pluviales et du ruisseau.

Un plan de la commune est transmis en mairie avec annotations des zones inondables.

➤ **Organigramme de gestion de crise à compléter et à valider**

Un organigramme de gestion de crise est mis en place avec :

- Un Directeur des Opérations de Secours (DOS) - Mme RIVARD Isabelle,
- Et plusieurs cellules d'interventions composées de moyens humains et matériels.

Point travaux : les projets pour 2023

Pour 2023, plusieurs projets sont envisagés dont certains sont déjà engagés :

- Projet d'extension du groupe scolaire avec la création d'une salle d'activités.
- L'éclairage public au niveau du Chemin de Rossatière est en cours.
- Le renforcement et l'enfouissement de l'éclairage public Chemin de Fillonnière et une portion du Chemin des Croix sont programmés.
- La réfection du Chemin du Regardin est à prévoir.

Téléphonie, Internet, Passage à la Fibre : étude en cours

Le raccordement à la fibre pour l'école et la mairie est en cours de réflexion.

Sachant qu'à l'école, le raccordement à la fibre peut être effectué de suite, sans surcoût.

Contrairement à la mairie qui n'est, à ce jour, pas éligible à la fibre : une étude est en cours.

Questions diverses

Un panneau STOP à la sortie du parking du groupe scolaire donnant sur la Route du Liers est à installer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

	Signatures
Le Maire	
Le secrétaire de séance	